Résolution présentée par la délégation de la Croatie

Thème — Conflits et sécurité internationale

Concerne — La responsabilité des grandes puissances dans les crises migratoires et l'accueil des réfugiés.

L'Assemblée Générale,

Alarmée — par l'augmentation du nombre de personnes forcées de quitter leur pays à cause des guerres, des conflits politiques et des interventions militaires étrangères,

Préoccupée — par l'arrivée importante de migrants dans les pays de transit, notamment la Croatie, située sur la route migratoire des Balkans,

Constatant — que certaines grandes puissances ont contribué à la déstabilisation de pays, poussant ainsi une partie de leur population à fuir,

Soulignant — que les pays de transit, comme la Croatie, doivent souvent accueillir des migrants alors qu'ils ne sont pas directement responsables des conflits ayant provoqué leur départ,

Rappelant — que tous les réfugiés doivent être protégés et que leurs droits fondamentaux doivent être respectés, conformément à la Convention de Genève de 1951,

Estimant — qu'il serait plus juste que les grandes puissances ayant contribué à provoquer ces crises assument davantage les conséquences de leurs actions,

Propose

- La création d'une commission internationale, sous la direction de l'ONU, chargée d'identifier les grandes puissances ayant contribué à la déstabilisation de pays et aux déplacements forcés de populations ;
- La possibilité pour les réfugiés arrivant dans des pays de transit, comme la Croatie, d'être transférés vers les grandes puissances ayant contribué à la déstabilisation de leur pays d'origine, avec leur accord et dans le respect de leurs droits ;
- La création d'un fonds international financé par les grandes puissances ayant contribué à ces crises, afin d'aider les pays de transit à assurer l'accueil, le logement et les besoins essentiels des réfugiés.

Le texte français fait foi.